

## Le Franco-Provençal.

par J-M. Moine

Qu'est-ce que la langue franco-provençale ? Je me suis posé cette question il y a plusieurs années déjà, lorsque j'ai écrit l'introduction du « Cours élémentaire de patois l'usage des enfants ». Les quelques ouvrages que j'avais consultés à ce sujet présentaient des contradictions. Désirant en savoir plus, je m'étais adressé à Monsieur Andres Kristol, qui était, à l'époque, professeur de linguistique à l'Université de Zurich (ce fut le professeur de Sabine Lehmann). Hélas, Monsieur Kristol ne répondit pas à ma question. Pensant alors que mon idée était correcte, je décidai alors de placer la langue franco-provençale dans la catégorie des langues d'oc. Or, j'avoue aujourd'hui que ce n'est pas exact. Pourquoi ?

Dernièrement, lors de l'enregistrement de l'émission « Plume en liberté » par RSR Espace 2, à Neuchâtel, le 20 mai 1999, je me permis de reposer publiquement la question à M. Kristol. Très gentiment, après m'avoir dit que pour donner une réponse complète à cette question, il faudrait un cours d'une année au moins de linguistique, il daigna m'indiquer ce qui suit. C'est bien l'établissement de la province Narbonnaise, vers 150 avant J.-C. qui délimita la « frontière » entre les langues d'oïl au nord et les langues d'oc au sud d'une ligne allant de la région de Toulouse au sud de Lyon et se poursuivant en direction de l'Italie, au sud de Grenoble. Ainsi, initialement, les langues parlées dans le triangle Grenoble - Lyon - Neuchâtel (donc comprenant la Suisse romande excepté le Jura historique) étaient des langues d'oïl. Cependant, aucune ville importante de cette région, comme Lyon ou Genève, n'a pu jouer le rôle de centre directeur, aucune d'elles n'ayant été le siège d'un pouvoir politique assuré. Aussi, dans cette région, les langues, les patois ont-ils été « bloqués » et n'ont pas suivi la même évolution que les autres langues d'oïl, le patois jurassien en particulier.

Ainsi, par exemple, le « a » latin est resté, comme dans *portar* (porter, en latin : portare), dans *chantar* (chanter, en latin : cantare)), « pra » (pré, en latin : pratum).

Noter qu'en patois jurassien, le « a » latin a disparu :

le *aie* de *poétchaie* se prononce *è*, il donnera le *er* de porter en français ;

le *aie* de *tchaintaie* se prononce *è*, il donnera le *er* de chanter en français ;

le *è* de *prè* se prononce *è*, il donnera le *é* de pré en français.

A noter que ce n'est qu'en 1873 que l'existence des dialectes franco-provençaux a été reconnue par le savant linguiste italien Ascoli.

En résumé, tous les patois de Suisse romande étaient initialement des patois d'oïl. Le blocage de la langue en pays neuchâtelois, fribourgeois, vaudois, genevois et valaisan, fait que les patois de ces régions nous sont difficilement compréhensibles, à nous Jurassiens, dont le patois a continué à évoluer lui donnant cette liberté et cette force d'expression dont nous pouvons être si fiers, à juste titre !